

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 4 mai 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

Est absente :

Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

Poste Vacant :

Conseiller/ ère # 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(0) personne du public assiste à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2605-01

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de deux jours.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour la formation du Comité Consultatif en Urbanisme
4. Changement signataire pour Desjardins Entreprise
5. Collaboration entre Saint-Ulric et Saint-Léandre pour niveleuse
6. Élection du dimanche 7 juin 2026



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

7. Période des questions
8. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Résolution pour la formation du Comité Consultatif en Urbanisme

RÉSOLUTION 2605-02

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de procéder à la formation du Comité Consultatif en Urbanisme en procédant à la nomination de Monsieur Robert Tremblay, maire et deux conseillers soit Mesdames Lisa Ann Jungemann et Julie Bérubé et au moins un citoyen sur les deux prévus soit Madame Camille Therrien Tremblay au sein du Comité Consultatif en Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Changement signataire pour Desjardins Entreprise

Monsieur Robert Tremblay informe l'assemblée, suite à la démission de Monsieur Joël Lévesque, il faut procéder à la nomination de Madame Lisa Ann Jungemann a titre de signataires en plus de celle du Maire et celle de la direction générale soit la sienne. Deux signataires sont obligatoires. Celle du directeur général est recommandée sur chaque paiement effectué.

RÉSOLUTION 2605-03

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de procéder à la nomination à titre de signataire en plus de Monsieur André Marcil, directeur général, Messieurs Robert Tremblay, maire et Madame Lisa Ann Jungemann, maire suppléant auprès de la Caisse Desjardins de la Matanie pour le compte bancaire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre.

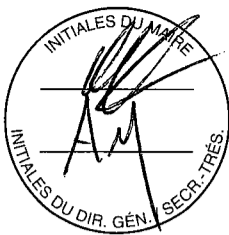
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Collaboration entre Saint-Ulric et Saint-Léandre pour niveleuse

Monsieur Robert Tremblay, maire, confirme la volonté de la municipalité de Sant-Léandre de vouloir louer les services de sa niveleuse aux municipalités de l'Ouest de la Mataniet soit Saint-Ulric, Sainte-Paule, Baie des Sables et Saint-Léandre.

Monsieur Robert Tremblay propose de reporter ce point à une prochaine rencontre

6. Élection du dimanche 7 juin 2026



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

André Marcil, président d'élection confirmer que l'élection partielle afin de combler le poste vacant de conseiller # 1 se tiendra le dimanche 7 juin prochain et que les bulletins de mise en candidature seront reçus jusqu'au vendredi 8 mai à 16h 30.

Notez que le bureau municipal sera ouvert de façon continue de 9h à 16h 30

7-Période des questions

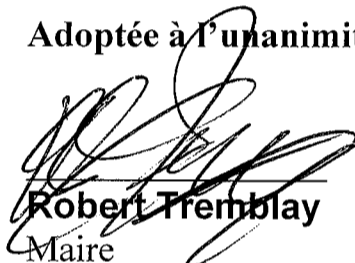
Une période de question est tenue

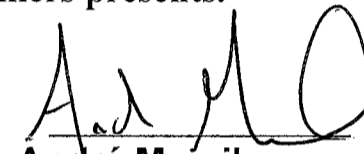
10. Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 2605-04

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** et résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 4 mai 2026, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h 36

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Robert Tremblay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 11 mai 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

Poste Vacant :

Conseiller/ ère # 1
Conseiller/ ère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire.
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(3) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2605-05

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026
4. Adoption des comptes à payer avril 2026
5. Suivi de l'élection du 7 juin 2026
6. Démission de la conseillère # 5



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

7. Confirmation de la signature Code d'éthique et déontologie des Élus es 2026-346
8. Formation du comité en gestion financière et contractuelle
9. Résolution dérogation mineure CCU # lot 5 681 025
10. Résolution pour l'installation d'un tour cellulaire Telus # 5 680 677
11. Demande de permis de transport et de commandite Fête au village 18-19 juillet 2026
12. Northland Power
13. Résolution pour envoyer un Avis formel de non-conformité à la fabrique pour réparer adéquatement la toiture afin de préserver le bâtiment d'une dégradation majeure.
14. Annuler la demande de remboursement du sentier de la grotte des Fées.
15. Résolution accordant un droit de passage Club Quad de la Matanie
16. Période des questions
17. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026

RÉSOLUTION 2605-06

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de procéder à l'adoption du procès-verbal du lundi 13 avril 2026 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes à payer avril 2026

RÉSOLUTION 2605-07

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter les comptes à payer pour le mois d'avril 2026 pour un total des comptes incompressibles de 42 569.15\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 102.30\$, les salaires nets des employés de 16 482.21 \$, les remboursements des prêts de 8 050.37\$, le remboursement des DAS d'avril de 10 194.19\$ un montant de 745.69\$ soit le paiement des services publics, un montant de 1 960.68\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 3 830.15 \$, un remboursement de pensions alimentaire dû de 657.36\$, la location du photocopieur 490.62\$, le remboursement de la carte Visa de 55.58\$, et un montant de 19 880.15\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 62 449.30\$ pour le mois d'avril 2026.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Suivi de l'élection du 7 Juin 2026

Monsieur André Marcil donne un compte rendu du déroulement de l'élection du 7 juin 2026 suite à la fermeture de la réception des mise en candidature du vendredi 8 mai à 16h30

6. Démission de la conseillère # 5

Monsieur André Marcil, directeur général, greffier trésorier, confirme avoir obtenu une lettre de démission de la part du conseiller # 5 le lundi 4 mai 2026 vers 13h

Monsieur Marcil effectue la lecture de celle-ci aux personnes de la séance ordinaire.

Suite à cette annonce et conformément aux articles de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Chapitre E-2.2, qu' :

Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 5

L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis, par le président d'élection.

Monsieur Robert Tremblay, souligne le bon travail et remercie Madame Blouin à titre de conseillère durant les dernières années.

7. Confirmation de la signature Code d'éthique et déontologie des Élus es 2026-346

Monsieur André Marcil, directeur général, greffier trésorier, confirme avoir obtenu de la part de tous les membres du conseil municipal la signature du code éthique et déontologie

8. Formation du comité en gestion financière et contractuelle

Monsieur Robert Tremblay confirme le besoin de former le comité en gestion financière et contractuelle suite à la vacance au poste de conseiller # 1 et # 5.

RÉSOLUTION 2605-08

Il est proposé par Monsieur Blaise Barrette de nommer Madame Lisa Ann Jungemann, Monsieur Gérald Tremblay et de confirmer Monsieur Robert Tremblay au sein du comité en gestion financière et contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

de la Municipalité de Saint-Léandre

9. Résolution dérogation mineure CCU # lot 5 681 025

Monsieur Robert Tremblay, confirme que le Conseil Consultatif en Urbanisme a tenue une recontre afin de recommander au Conseil Municipal d'adopter une resolution en lien avec une dérogation mineur en lien avec le lot 5 681 025

RÉSOLUTION 2605-09

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** d'adopter la recommandation du CCU pour autoriser la dérogation mineure pour le lot 5 681 025 afin de lotir la maison de la route du Peintre afin de rectifier un vice de procédure dans la chaine de titre lors d'une succession testamentaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10. Résolution pour l'installation d'un tour cellulaire Telus
5 680 677**

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'une tour cellulaire de Telus sur le lot 5 680 677

RÉSOLUTION 2605-10

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** d'autoriser l'installation d'une tour cellulaire sur le terrain du lot 5 680 677 afin d'améliorer le signal cellulaire dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**11. Demande de permis de transport et de commandite Fête au
village 18-19 juillet 2026**

Monsieur Robert Tremblay, affirme avoir reçu une demande de permis de transport pour la parade et une demande de commandite pour la Fête au village pour le 18 et 19 juillet 2026

RÉSOLUTION 2605-11

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** d'accorder aux organisateur de la Fête aux Village une autorisation d'un permis pour événement spéciaux auprès de Transports Québec pour le dimanche 19 juillet de 18h 30 à 20 h 30 pour un maximum de 50 participants et d'un maximum de 50 véhicules, Le parcours débute près du 2973, rue Principale et se termine au 3025, rue Principale près de l'Église.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2605-12

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** d'accorder une aide financière de 500.00\$ en commandite pour la fête au village pour l'organisation de l'événement qui se tiendra le 18 et 19 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Northland Power

Monsieur Robert Tremblay informe les personnes qui assistent à la séance que le comité Northland pour le Fonds de Visibilité 2026 s'est rencontré et confirme les projets financés pour 2026.

RÉSOLUTION 2605-13

Considérant qu'un montant de 18 006.35\$ a été reporté en 2025

Considérant la résolution 2603-02 qui augmente d'un montant de 5 000\$ le Fonds de Visibilité pour 2026 suite au refus de la Fabrique de son montant accordé en 2025.

Considérant que le total reporté pour le Fonds de Visibilité 2025 vers 2026 équivaut un total de 23 006.35\$

Considérant que le montant du Fonds de Visibilité prévu pour 2026 est de 21 572.71\$

Considérant que le total qui est à distribuer est de 44 579.06\$

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** d'accorder un montant de 5 000.00\$ pour le Centre socioculturel Le Jubé pour l'aménagement et la diffusion de culture pour tous, un montant de 5 000 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre pour l'entretien du toit pour la préservation du patrimoine, un montant de 4 480.00\$ pour une terrasse et un jardin écoresponsable pour la biodiversité pour le Comité Serre et Jardin Communautaire de Saint-Léandre, un montant de 5 000.00\$ pour le contrôle des espèces aquatiques envahissantes pour l'ARMAC, un montant de 5 000.00\$ pour la Corporation Les Sentiers de la Grotte des Fées pour la rénovation, l'amélioration des infrastructures et des panneaux de signalisations et un montant de 5 000.00\$ pour le regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre pour la Culture pour tous et l'installation de rideaux commerciaux pour un total de 29 480.00\$ pour les projets de 2026. De plus, un montant de 10 099.06\$ du Fonds de Visibilité Northland 2026 a été accordé unanimement à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre pour la réparation du toit pour préserver le patrimoine. Pour un total restant dans le Fonds de Visibilité de Northland 2026 après l'acceptation de tous les projets d'un montant de 5 000\$.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

13. Résolution pour envoyer un Avis formel de non-conformité à la fabrique pour réparer adéquatement la toiture afin de préserver le bâtiment d'une dégradation majeure.

Monsieur Robert Tremblay, confirme l'envoi d'un avis formel de non-conformité par la municipalité aux propriétaires de L'Église de Saint-Léandre afin de protéger le bâtiment patrimonial de l'Église à Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2605-14

Considérant l'état du toit de l'Église s'est dégradé au cours des derniers mois.

Considérant, le devoir et l'obligation de la municipalité de préserver le patrimoine historique des bâtiments inscrits

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** d'envoyer un avis formel de non-conformité du toit de l'Église aux propriétaires afin de réparer celui-ci dans les meilleurs délais et de mandater Monsieur Robert Tremblay, maire afin de leur remettre en main propre pour fournir plus d'information si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Annuler la demande de remboursement du sentier de la grotte des Fées.

Monsieur Robert Tremblay confirme l'annulation du remboursement par la Corporation Les Sentiers de la Grotte des Fées au Fonds de Visibilité Northland 2025.

RÉSOLUTION 2605-15

Considérant la résolution 2504-04 demandant à la Corporation Les Sentiers de la Grotte des Fées demandant un remboursement de 5 000.00\$ pour la non réalisation du projet 2024 et aucune demande en 2025

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** d'annuler le remboursement au montant de 5 000.00\$ demandé par la résolution #2504-04 pour la Corporation Les Sentier de la Grotte des Fées dans le Fonds Northland de Visibilité 2025 afin et pour obtenir un nouveau solde à 0.00\$ pour le Fonds Northland de visibilité 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Résolution accordant un droit de passage Club Quad de la Matanie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Monsieur Robert Tremblay, confirme que le Club Quad de la Matanie demande l'autorisation pour le partage de la route des quads avec les véhicules circulant dans les rangs et routes de la municipalité

Le trajet demandé est le suivant :

Départ de St-Ulric : route Centrale, rue Principale et rue de l'Église pour se rendre au Centre communautaire.

- Retour à St-Ulric : rue Principale, le 7^e rang, la route Ross pour aller rejoindre le sentier VTT sur le rang et la route Centrale.

Ce trajet ferait une belle boucle pour les quadistes désireux de connaître votre communauté.

RÉSOLUTION 2605-16

Considérant la demande du Club de Quads de la Matanie

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** d'autoriser le droit de permettre la circulation des Quads selon le trajet proposé pour une période d'un année et une demande de renouvellement devra être effectuée à chaque année subséquente.

Le trajet accordé est le suivant :

Départ de St-Ulric : route Centrale, rue Principale et rue de l'Église pour se rendre au Centre communautaire.

- Retour à St-Ulric : rue Principale, le 7^e, le 6^e rang, la route Ross pour aller rejoindre le sentier VTT sur le rang et la route Centrale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Après le vote, une discussion se poursuit entre le Maire et les membres du conseil municipal en lien avec le sujet de l'autorisation du droit de passage des Quads de cette résolution. Tous les conseillers maintiennent leur vote après la discussion.

16. Période des questions

Une période de question est tenue

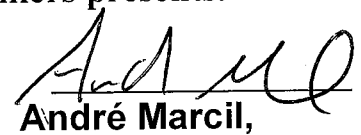
17. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2605-17

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** et résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 11 mai 2026, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h02

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Robert Tremblay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier